

La presse burundaise "chien de garde" des droits et libertés des gens

RFI, 14 septembre 2013 Loi sur les médias au Burundi : « Nous avons un contrat avec le public ! » pour Alexandre Niyungeko Par Florence Morice Alexandre Niyungeko est le président de l'Union des journalistes burundais. Au micro de RFI, il revient sur la loi sur la presse adoptée il y a plus de cent jours malgré l'opposition qui s'est exprimée au sein de la profession et de la société civile. Il rejette les griefs des promoteurs de cette loi qu'il qualifie d'« opération de Damoclès » dont le rachat ne pas la respecter. « La presse va continuer à faire son travail », affirme-t-il. RFI : Alexandre Niyungeko bonjour ! Cela fait un peu plus de cent jours que la nouvelle loi sur la presse a été promulguée au Burundi. Qu'est-ce que ça change concrètement dans la vie professionnelle des journalistes burundais ?

Alexandre Niyungeko : Depuis, il y a une certaine animosité qui se développe à l'endroit des journalistes dans le discours des Hautes personnalités du pays. Il y a ce discours disant que 'Ne vous en faites pas !, cette loi ne va pas être appliquée'. Mais cela nous surprend : une loi est promulguée pour être appliquée ! Selon vous, quelles sont les dispositions les plus problématiques ? C'est la disposition qui demande au journaliste de révéler ses sources d'information, dans des domaines aussi vagues comme des informations pouvant porter atteinte à l'ordre public et qui pas du tout définie, à la sécurité nationale. Dès le lendemain de la promulgation de cette loi, on a connu deux cas : des journalistes interpellés (l'un NDLR) par la police, l'autre par le parquet dans une province au sud du pays. C'était, justement pour révéler la source de son information par rapport au conflit foncier. Mais il y a aussi d'autres articles qui finalement empêchent le journaliste de traiter des sujets, notamment ceux qui pourraient porter atteinte à l'économie nationale, au « crédit de l'Etat » comme c'est le cas. Et là, on se pose la question : si jamais demain un journaliste traite des cas de corruption, de malversations économiques, est-ce que le législateur ne pourra pas dire que cela porte atteinte à l'économie nationale ? C'est une opération de Damoclès, finalement. Exactement ! Quand on dit que le journaliste ne peut pas traiter des informations faisant propagande de l'ennemi en temps de paix. Quel est cet ennemi en temps de paix ? à une certaine époque, au moment où d'ailleurs ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui étaient encore en rébellion, on avait des problèmes ! Les journalistes des médias avaient des problèmes parce qu'ils donnaient la parole à ces gens-là qui étaient en rébellion ! Et je pense que le fait que les médias ont traité ces sujets, ont donné la parole à ces gens-là, cela a fait quand même que les choses avancent. Malheureusement, on va faire un retour en arrière et cela nous inquiète ; mais aussi le pouvoir du Conseil national de la communication, qui aujourd'hui est au-dessus même des juridictions ! Les décisions du Conseil national de la communication sont exécutoires, nonobstant le recours susceptible d'être adressé à la Cour administrative ! Vous aviez annoncé que vous ne respecteriez pas cette loi. Est-ce le cas ? En respectant cette loi, nous renonçons à notre métier de journaliste et nous ne sommes pas prêts à renoncer à ce service que nous rendons au public, parce que nous avons un contrat avec le public, celui de les informer, de lui donner des informations équilibrées et vérifiées. Et cela, nous allons continuer (à le faire NDLR), peu importe le prix à payer. La communauté internationale a été très critique à toutes les étapes de l'élaboration de cette loi. Ces pressions n'ont eu aucun effet ? Ces pressions n'ont fait aucun effet et cela nous inquiète, dans un contexte où il y a d'autres initiatives de loi, visiblement pour restreindre les libertés publiques. Et notamment un projet de loi sur les manifestations publiques qui est déjà d'ailleurs analysé, adopté au niveau de l'Assemblée nationale, qui précise que les journalistes ne seront pas autorisés à couvrir une manifestation publique non autorisée. Les promoteurs de cette loi reprochent à la presse burundaise d'être une presse d'opinion essentiellement et d'avoir pris fait et cause pour l'opposition. Que leur répondez-vous ? Pourquoi est-ce qu'effectivement les médias sont épinglés de cette manière ? C'est parce qu'il y a toujours des violations des droits humains, il y a toujours des malversations économiques, de la corruption. Et là, les journalistes ne peuvent pas fermer les yeux devant ces situations ! Et je rappelle aussi que depuis 2010, quand l'opposition a boycotté les élections, le contre-pouvoir qui restait au Burundi c'était les médias et la société civile ! Parmi les arguments utilisés, le président du Burundi rappelle souvent que le pays reste un pays post-conflit, où les relations intercommunautaires demeurent fragiles, et que cet équilibre ne doit pas être mis en péril par la presse. Ces dix dernières années, la presse n'a jamais joué un rôle d'attiseur de confrontation entre les communautés, plutôt c'est le contraire ! Est-ce que le président aujourd'hui, peut nous dire la situation dans laquelle nous vivons aujourd'hui en 2013 est en arrière par rapport à celle de 2003 ? Y-a-t-il une rébellion aujourd'hui au Burundi ? Les autorités du pays... devraient être conscients avec eux-mêmes, quand ils disent qu'ils font des choses qui avancent, qui avancent dans le bon sens. Il faut aussi que tout avance en même temps, que la presse et les libertés publiques, les droits des gens ne soient pas du tout bafoués, parce que nous sommes dans une démocratie. Et dans une démocratie on sait très bien que la liberté de la presse est l'un des piliers de cette démocratie et il faut qu'elle se développe pour l'intégrité morale, pour l'intégrité du pays. Comment voyez-vous le futur de la presse ? La presse va continuer à faire son travail, va continuer à informer le public, va continuer à être aussi le « chien de garde » à côté des droits et libertés des gens. Mais c'est un futur qui est incertain, en raison de cette opération de Damoclès, que j'espère bien qu'on parviendra à enlever, en suivant effectivement les mécanismes que nous avons déjà entrepris, notamment le recours à la Cour constitutionnelle et le recours à la Cour de justice de la Communauté est-africaine.